

# **LES PONTETS**

## Séance n°2 CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2024

Sur convocation du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024

Conseillers en exercice : 11

### *Ordre du Jour :*

1. Approbation du compte-rendu du 29 février 2024
2. Mandat de gestion forestière, forêt non soumise
3. Devis assistance technique à donneur d'ordre
4. Dispositifs des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
5. Budgets
  1. Budget Lotissement :
    - 1.1 Budget prévisionnel 2024
  2. Budget eau
    - 2.1 Prix de l'eau 2024
    - 2.2 Budget prévisionnel 2024
  3. Budget bois
    - 3.1 Budget prévisionnel 2024
  4. Budget général
    - 4.1 Vote des taux de fiscalité directe locale
    - 4.2 Budget prévisionnel 2024
6. Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, les Conseillers Municipaux se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Secrétaire de séance : M Bernard SALLEE

Étaient présents : Laurence GRESSET, Marie LENGART, Claude GINDRE, Bernard SALLÉE, Raphaël SERRETTE, Clément TRUSSARDI et Stéphane CHAGROT,

Absents excusés : Aurélie LÉPINE, Ludivine MIKOLON, Guy SCALABRINO et Lilian LONCHAMPT

Début de séance à 20h00

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : l'autorisation de demander des devis et des subventions pour la mise en place du télélevage et la validation du devis pour la rénovation du bâtiment communal, approuvé à l'unanimité.

### **1. Approbation du dernier compte-rendu**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du 29 février est approuvé à l'unanimité.

### **2. Mandat de gestion forestière –**

M le Maire présente au Conseil Municipal le mandat de gestion forestière reçu de l'entreprise Valforest qui lui confère la gestion et l'administration du patrimoine forestier non soumis de la commune des Pontets. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Les explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la gestion de la forêt communale non soumise à l'entreprise Valforest et autorise le Maire à signer le mandat de gestion.

### **3. Devis d'assistante technique à donneur d'ordre –**

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la mission d'assistante technique à donneur d'ordre. Le premier de l'Office National des Forêts à hauteur de 2.50€ HT le m<sup>3</sup>, le second de Valforest à hauteur de 1.20€ HT le m<sup>3</sup> au-delà de 400m<sup>3</sup>, 1.40 € HT entre 150 et 400 m<sup>3</sup> et 1.80 € HT en dessous de 150 m<sup>3</sup>.

Les explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de Valforest et autorise le Maire à signer les documents s'y rattachant.

### **4. Dispositif des Zones d'Accélération des Energies renouvelables –**

Après échanges, Le Conseil Municipal est unanime pour encourager et valoriser les panneaux photovoltaïques sur les toitures et le bâti et pour l'exclusion de tout projet éolien sur le territoire de la commune.

Pour ce qui est des terrains agricoles, le Conseil Municipal décide de s'en remettre à l'avis de la CDPENAF (commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

### **5. AMO Bâtiment communal de la Mairie : Devis actualisé –**

M le Maire informe le Conseil qu'après avoir choisi l'entreprise SK Conseils comme assistant à maîtrise d'œuvre lors de la séance du 14, la commune a reçu le devis actualisé incluant en plus de la rénovation énergétique du bâtiment, la

création d'un logement sous les combles et l'aménagement du sous-sol pour les archives de la mairie. Le devis s'élève à 12 420 € HT et 14 904 € TTC.

Les explications entendues, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise SK CONSEILS pour un total de 12 420 € HT.

## **6. Télérelevage – autorisation de demande de devis et de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite s'équiper d'un système de télé relevage des compteurs d'eau. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander des devis ainsi que l'autorisation de demander des subventions au Département.

Les explications entendues, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à demander les devis nécessaires ainsi qu'à faire les demandes de subventions liées.

## **7. Budgets :**

### **1. Budget lotissement :**

#### **- Budget prévisionnel 2024**

Chaque Conseiller a été destinataire d'un document présentant les propositions de crédits à ouvrir au Budget Primitif 2024 :

Dépenses de fonctionnement	<b>127.44 €</b>
Recettes de fonctionnement	<b>127.44 €</b>

Le Conseil Municipal décide, par 07 voix « pour », de valider les propositions du Budget Primitif 2024 comme ci-dessus.

### **2. Budget eau :**

#### **- Prix de l'eau 2024 – DCM2024\_1104\_09 :**

M. le Maire informe les membres du Conseil présents, que la redevance pour pollution à payer à l'Agence de l'eau en 2024 sera facturée 0.28 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé et propose que soient reconduits les tarifs de 2023 en ce qui concerne le prix de l'eau et les forfaits (droit à l'eau et forfaits agricole).

Pour 2023, les tarifs seraient les suivants :

0 à 300 m<sup>3</sup> : 1.43 €/m<sup>3</sup>

+ de 300 m3 : 1.16 €/m3  
Redevance pour pollution : 0.28 € /m3  
Forfait du droit à l'eau : 82 €  
Forfait agricole : 52 €

Le Conseil Municipal décide, par 07 voix « pour », de valider cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

- Budget prévisionnel 2024

Chaque Conseiller a été destinataire d'un document présentant les propositions de crédits à ouvrir au Budget Primitif 2024 :

Dépenses de fonctionnement	106 600.72 €
Recettes de fonctionnement	106 600.72 €

Dépenses d'investissement	80 368.65 €
Recettes d'investissement	80 368.65 €

Le Conseil Municipal décide, par 07 voix « pour », de valider les propositions du Budget Primitif 2024 comme ci-dessus.

3. Budget bois :

- Budget prévisionnel 2024

Chaque Conseiller a été destinataire d'un document présentant les propositions de crédits à ouvrir au Budget Primitif 2024 :

Dépenses de fonctionnement	164 861.47 €
Recettes de fonctionnement	302 301.64 €

Dépenses d'investissement	23 024.31 €
Recettes d'investissement	23 024.31 €

Le Conseil Municipal décide, par 07 voix « pour », de valider les propositions du Budget Primitif 2024 comme ci-dessus.

4. Budget général :

- Vote des taux de fiscalité directe locale :

M. le Maire rappelle les taux de fiscalités directes locales votés en 2023. Pour l'année 2024, il propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : 27.88 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 13.76 %
- C.F.E (Cotisation Foncière des Entreprises) : 8.29 %
- Taxe d'habitation : 11.33 %

Les explications entendues, le Conseil Municipal décide, par 07 voix « pour » de fixer pour 2024 les taux comme indiqués ci-dessus et donne tout pouvoir au Maire pour signer l'état de notification.

- Budget prévisionnel 2024

Chaque Conseiller a été destinataire d'un document présentant les propositions de crédits à ouvrir au Budget Primitif 2024 :

Dépenses d'investissement	203 103.32 €
Recettes d'investissement	203 103.32 €
Dépenses d'investissement	330 722.27 €
Recettes d'investissement	330 722.27 €

Le Conseil Municipal décide, par 07 voix « pour », de valider les propositions du Budget Primitif 2024 comme ci-dessus.

Levée de séance à 22h35